

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 juillet 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 29/06/2023
Date d'affichage : 29/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Christophe GRANGER - Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL

Excusés : Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Céline POIRRIER (pouvoir à Aurélie SYLVESTRE) - Joël MALIGNIER (pouvoir à Laurent GAUTHIER) – Jean-Luc MONTAGNER (pouvoir à Nathalie MARECHAL) – Mylène DELORME- Jean GRANGER- - Véronique AUGIZEAU

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-062 : Décision modificative n° 1 du Budget du service de l'eau

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget de l'eau adopté par délibération n° 2023-032 du conseil municipal en date du 4 avril 2023,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget du service de l'eau 2023 afin de prendre en compte le dégrèvement supplémentaire sur la facturation de l'eau 2022.

Le budget du Service de l'Eau serait donc modifié comme suit :

Section de fonctionnement- Dépenses:

Chapitre 67 678 Charges exceptionnelles : + 300
Chapitre 65 658 : Autres : - 300

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement- Dépenses:

Chapitre 67 678 Charges exceptionnelles : + 300
Chapitre 65 658 : Autres : - 300

Yves COURBIS,

Maire

Christophe GRANGER

Secrétaire de séance

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0